

HYDROGEN-REFUELING-SOLUTIONS

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 1.516.085,10 euros
Siège social : Zone Artisanale des Viallards, 38560 Champ-sur-Drac
452 830 664 RCS Grenoble
(la « Société »)

RAPPORT SPECIAL A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2022 SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS (ARTICLE L.225-197-4 DU CODE DE COMMERCE)

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de commerce, nous vous communiquons aux termes du présent rapport, les informations relatives aux opérations d'attribution gratuite d'actions, réalisées au cours de l'exercice clos le 30 juin 2022, et effectuées au profit des salariés et mandataires sociaux de notre Société ne détenant pas plus de 10% du capital social.

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 25 novembre 2021, aux termes de la Quinzième Résolution qu'elle a adoptée, a autorisé le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre aux membres du personnel de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce et les mandataires sociaux visés à l'article L.225-197-1 II du Code de commerce, dont le nombre ne pourra pas être supérieur à 10% du capital social.

I. ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS SUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022

Nous vous rappelons que le Conseil d'administration a fait usage de cette délégation lors de sa séance du 17 janvier 2022, au cours de laquelle le Conseil d'administration a décidé d'attribuer 23.400 actions gratuites dont les caractéristiques principales sont les suivants :

Attribution gratuite d'actions du 17 janvier 2022	
Plan 2022-1	
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	17.400
dont nombre total d'actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux	0
Période d'acquisition	1 an, venant à échéance le 17 janvier 2023
Période de conservation	1 an, venant à échéance le 17 janvier 2024
Valeur unitaire des actions attribuées gratuitement¹	26,20 euros
Condition de présence	Maintien de la situation salariée au sein de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce, pour le bénéficiaire salarié, ou au maintien de son mandat social pour le mandataire social visé à l'article L.225-197-1, II du Code de commerce, ou au maintien d'au moins l'une de ces situations si le bénéficiaire s'est trouvé être simultanément ou successivement salarié et mandataire social, jusqu'à la date d'attribution définitive des actions.
Condition de performance	Néant
Plan 2022-2	
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	6.000

¹ La valeur retenue correspond au cours d'ouverture de l'action HRS le jour de l'attribution gratuite des actions.

dont nombre total d'actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux	0
Période d'acquisition	1 an, venant à échéance le 17 janvier 2023
Période de conservation	1 an, venant à échéance le 17 janvier 2024
Valeur unitaire des actions attribuées gratuitement¹	26,20 euros
Condition de présence	Néant
Condition de performance	Néant

Au 30 juin 2022, 22.500 actions gratuites d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune sont en cours d'acquisition définitive.

II. NOMBRE ET VALEUR DES ACTIONS QUI, DURANT L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022 ET A RAISON DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS LA SOCIETE, ONT ETE ATTRIBUEES GRATUITEMENT A SES MANDATAIRES PAR LA SOCIETE ET PAR CELLES QUI LUI SONT LIEES DANS LES CONDITIONS PREVUES A L'ARTICLE L. 225-197-2 DU CODE DE COMMERCE

Néant.

III. NOMBRE ET VALEUR DES ACTIONS QUI, DURANT L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022 ET A RAISON DES MANDATS ET FONCTIONS QU'ILS Y EXERCENT, ONT ETE ATTRIBUEES GRATUITEMENT A SES MANDATAIRES, PAR LES SOCIETES CONTROLEES AU SENS DE L'ARTICLE L. 233-16 DU CODE DE COMMERCE

Néant.

IV. NOMBRE ET VALEUR DES ACTIONS QUI, DURANT L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022, ONT ETE ATTRIBUEES GRATUITEMENT PAR LA SOCIETE ET PAR LES SOCIETES OU GROUPEMENTS QUI LUI SONT LIES DANS LES CONDITIONS PREVUES A L'ARTICLE L. 225-197-2, A CHACUN DES DIX SALARIES DE LA SOCIETE NON MANDATAIRES SOCIAUX DONT LE NOMBRE D'ACTIONS ATTRIBUEES GRATUITEMENT EST LE PLUS ELEVE

Attributions aux 10 salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé	Attribution gratuite d'actions du 17 janvier 2022
Nombre totale d'actions	6.000
Valeur totale des actions	157.200 € ⁽¹⁾

⁽¹⁾ La valeur retenue correspond au cours d'ouverture de l'action HRS le jour de l'attribution gratuite des actions.

V. NOMBRE ET VALEUR DES ACTIONS QUI, DURANT L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022, ONT ETE ATTRIBUEES GRATUITEMENT PAR LA SOCIETE ET PAR LES SOCIETES OU GROUPEMENTS QUI LUI SONT LIES DANS LES CONDITIONS PREVUES A L'ARTICLE L. 225-197-2, A L'ENSEMBLE DES SALARIES BENEFICIAIRES AINSI QUE LE NOMBRE DE CEUX-CI ET LA REPARTITION DES ACTIONS ATTRIBUEES ENTRE LES CATEGORIES DE CES BENEFICIAIRES

Catégories de bénéficiaires salariés	Nombre de bénéficiaires salariés	Nombre d'actions attribuées	Valeur des actions attribuées
Cadres	19	10.800	282.960 € ⁽¹⁾
Autres	30	12.600	330.120 € ⁽¹⁾
Total	49	23.400	613.080 €⁽¹⁾

⁽¹⁾ La valeur retenue correspond au cours d'ouverture de l'action HRS le jour de l'attribution gratuite des actions.

Le Conseil d'administration